CRÉMATORIUM

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

AUBAGNE

OGF

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la délégation de service public

1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public
1.1.1. Objet et étendue de la délégation
1.1.2. Autorité délégante
1.1.3. Délégataire
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service
1.2.1. Les services fournis
1.2.2. Les installations
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

2. le rapport annuel, premiere partie : le compte rendu financier

2.1. Compte de résultat
2.1.1. Les règles comptables
2.1.2. Le compte de résultat
2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat

2.2. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations
2.2.1. Etat de variation du patrimoine
2.2.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
2.2.3. Programme contractuel d'investissements
2.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
2.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

2.3. Engagements financiers
2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité
2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

3. le rapport annuel, deuxieme partie : l'analyse de la qualite du service

3.1. Evolution de la mortalité en France
3.2. Analyse du registre des crémations
3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations
3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations
3.2.3. Répartition des crémations par sexe
3.2.4. Destination des cendres
3.2.5. Fréquentation de la salle de cérémonies
3.2.6. Crémation des pièces anatomiques

3.3. Autres indicateurs de qualité
3.3.1. Cérémonie du Souvenir
3.3.2. Registre d'appréciation du service
3.3.3. Comité d'éthique

4. le rapport annuel, Annexe : les conditions d'exécution du service

4.1. Les faits marquants de l'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

4.2. Le compte rendu technique
4.2.1. Les horaires d'ouverture
4.2.2. Les moyens en personnel

4.3. Le compte rendu financier
4.3.1. Les tarifs des prestations du service public
4.3.2. La révision des tarifs

Annexe 1 : Tableau des immobilisations et des amortissements

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La ville d'Aubagne a confié OGF la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation du crématorium sur un terrain appartenant à la ville d'Aubagne au sein du cimetière Fenestrelles.

1.1.2. Autorité délégante

Ville d'Aubagne.

1.1.3. Délégataire

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Philippe LEROUGE
Directeur Délégué : M. Philippe BARNOLE
Directeur de secteur opérationnel : M. Thierry BRETEAU

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public, sous forme de concession, signé le 27 juillet 2004 et le 11 août 2004, pour une durée de vingt-sept ans à compter de la date de notification de la convention de délégation intervenant après visa des services préfectoraux chargés du contrôle de légalité, le 17 août 2004, soit jusqu'au 16 août 2031.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service

1.2.1. Les services fournis

Les prestations à la charge du concessionnaire, dans le respect des lois et règlements en vigueur, comprennent :

- L'information des familles concernant le déroulement de la cérémonie, les modalités de remise des cendres, les tarifs.
- La réception des cercueils.
- L'accueil des familles aux horaires définis dans le règlement intérieur.
- L'organisation de cérémonies à la demande des familles.
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four de crémation.
- La crémation des cercueils.
- La pulvérisation des cendres.
- Le recueil des cendres dans une urne qui sera remise à la famille.
- La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, à la demande des familles.
- La prise en charge de la crémation d'indigents domiciliés à Aubagne après autorisation du Maire, conformément à la réglementation.
- La remise des cendres aux familles.
- La tenue des registres obligatoires.
- Les contrôles techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement de crémation.
- L'entretien et le nettoyage de l'ensemble des locaux publics et professionnels.
- La crémation des restes mortels exhumés. Le dépôt des cendres des restes mortels exhumés à la demande d'un Maire sera fait dans le cimetière de la commune d'origine ou à défaut, dans un lieu spécialement affecté à cet effet par la commune d'Aubagne.
- La crémation des pièces anatomiques d'origine humaine dans le cadre des textes en vigueur.
- L'entretien et la maintenance du bâtiment, de l'équipement de crémation et des équipements.

1.2.2. Les installations

Les locaux techniques sont conçus de manière à éviter tout contact avec les familles.
Le crématorium comprend :

- des locaux ouverts au public :
  - un hall d'accueil,
  - un espace de rencontre,
  - une salle de cérémonie de quatre-vingts places assises devant permettre le recueillement,
  - une salle de remise des cendres équipée d'un support audiovisuel permettant de visualiser l'introduction du cercueil,
  - un salon d'attente,
  - des sanitaires, avec accès handicapés.
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel :
  - un local d'introduction du cercueil,
  - un local des fours équipé d'un four de crémation et d'une ligne de filtration,
  - un local de dépôt temporaire d'urnes,
  - un bureau,
  - un vestiaire, sanitaires et douches pour le personnel.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La construction a entièrement été réalisée et financée par le délégataire.

Pendant toute la durée de la concession, OGF exploite le service à ses risques et périls exclusifs.

La ville d'Aubagne met à disposition du délégataire un terrain sur la durée de la concession en contrepartie d'une redevance d'exploitation comprenant une part fixe de 3 000 euros révisée au mois de novembre dans la même proportion que les tarifs de crémation, ainsi qu'une part variable en fonction du chiffre d'affaires réalisé (3% du chiffre d'affaires hors taxes crémation).

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

2.1.1. Les règles comptables

Le crématorium d'Aubagne n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, frais postaux).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS (*International Financial Reporting Standards*), un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2018 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

2.1.2. Le compte de résultat

CREMATORIUM D AUBAGNE	Réalisé 2017(*)	Réalisé 2018
Nombre de cremations	**1 006**	**906**
1. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Nombre de crémations	927	835
Nombre de crémations exhumations / pièces anatomiques	79	71
Nombre de dispersions au jardin du souvenir	9	22
Nombre de containers		
Nombre de stockage d'urnes	133	42
Nombre de locations salles de cérémonies	12	33
Nombre de crémation à titre gratuit	2	0
Chiffre d'affaires crémations	534 327	500 197
Autre chiffre d'affaires	4 118	5 649
TOTAL PRODUITS	**538 445**	**505 846**
2. CHARGES D'EXPLOITATION		
Gaz	21 038	25 323
Electricité	10 971	11 399
Eau	1 447	572
Frais postaux et téléphone	726	654
Personnel	129 900	135 896
Frais de direction	41 999	39 962
Equipement des opérateurs de crémation	888	1 083
Fournitures et locations diverses, publicité	1 475	2 212
Frais de déplacement	563	742
Entretien de l'équipement de crémation	31 901	33 028
Entretien des locaux et abords	24 738	24 268
Honoraires divers (bureau de contrôle)	919	2 498
Assurances	1 288	1 185
Impôts	16 554	15 620
Redevance et frais de contrôle	24 080	23 217
Autres charges	1 432	1 316
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**309 917**	**318 976**
Amortissements	113 851	117 155
Clients douteux	946	351
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**114 796**	**117 506**
TOTAL CHARGES	**424 714**	**436 482**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**113 731**	**69 364**
IS (34.43%)	39 158	23 882
RESULTAT NET	**74 574**	**45 482**
Capitaux propres investis	**1 936 805**	**1 876 272**
Rémunération des capitaux propres (Taux 5,5%)	106 524	103 195
Résultat net après rémunération des capitaux propres	*-31 951*	*-57 713*

(*) Données non auditées par les commissaires aux comptes Deloitte et Associés

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

2.1.3. Commentaires sur le compte de résultat

CHIFFRE D'AFFAIRES
Le chiffre d'affaires été déterminé en fonction du système de facturation GESCO.

Le chiffre d'affaires de 2018 est de **505.846 €** pour **906 crémations facturées**, contre **538.445 €** en 2017 soit une diminution de 6%.

Il se décompose comme suit :

Crémations d'adultes	482.613 €
Crémations de restes d'exhumations	15.850 €
Crémations de pièces anatomiques	1.734 €
	500.197 €
Locations de salles de cérémonies	3.397 €
Conservation de l'urne en dépôt	741 €
Dispersion de cendres au cimetière	1.510 €
Vente	
	5.649 €
TOTAL	**505.846 €**

Sur l'exercice 2018, 901 crémations ont été réalisées, 906 ont été facturées dont 8 crémations concernant l'année 2017 moins 3 avoirs sur une crémation facturée en 2017.

CHARGES D'EXPLOITATION

Consommation de gaz
La consommation de gaz renseignée correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à 21.038€, soit un coût par crémation autour de 27.95 € contre 21.02 € en 2017.

Cette augmentation s'explique par la diminution des crémations en 2018 qui provoque des crémations moins rapprochées et donc un temps de préchauffage plus important.

Consommation d'électricité
La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures reçues. La facturation totale pour l'année s'élève à 11.399 €, soit un coût de 12.58 € par crémation contre 10.96 € en 2017.

Eau
En 2018, la consommation d'eau s'élève à 572 euros soit un coût par crémation de 0.63€ contre 1.45 € en 2017. Pour rappel, la consommation d'eau courant en 2016 avait été aussi particulièrement faible. En effet, le coût par crémation était de 0.42 €.

Frais postaux et téléphone
Les frais de téléphonie (téléphone, fax et ligne informatique) s'élèvent à 654 € contre 726 € en 2017.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

Personnel
Il s'agit des salaires et charges sociales pour l'année 2018, des agents de crémation titulaires ou assistants affectés et du responsable du crématorium.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Il a également été retenu une quote-part du salaire du directeur de secteur opérationnel, estimée respectivement à 5% de son temps, pour son activité d'encadrement et de direction du crématorium.

En 2018, les charges de personnel s'élèvent à 135.896 € contre 129.900 € en 2017, soit une progression de 5%.

Frais de direction
Ces frais couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2018, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 7,90 % des produits d'exploitation, soit un total de 41.999 €. En 2017, le taux retenu était de 7.80 %. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Equipement des opérateurs de crémation
Ce poste comprend l'achat et l'entretien des vêtements de travail, en 2018 les frais se sont élevés à 1.083 € contre 887 € en 2017. Le poste a augmenté car il y a eu un renouvellement des tenues de travail.

Fournitures et locations diverses, publicité
Ce poste comprend :
- la location de la fontaine à eau et ses consommables pour 862 € contre 297 € en 2017
- l'achat de diverses fournitures (fournitures bureau...) pour un total de 597 € contre 900 € en 2017,
- les coûts d'imprimerie pour 202 €
- les achats de pastilles réfractaires pour 460 €
- les divers achats (produits entretiens, autres fournitures...) pour 91 €.

Frais de déplacement
Le poste s'élève à 742 € contre 563 € en 2017.

Entretien de l'équipement de crémation
Selon factures :
- le coût de la maintenance préventive et curative de l'équipement de crémation pour un montant de 29.213 € contre 22.105 € en 2017.
  L'augmentation s'explique par une régularisation de la maintenance 2017 dans les comptes 2018. La facture s'élève à 3.458 €
- l'achat de matériels d'exploitation pour le four (bidons plastiques, récupération des fûts vides, fourniture aimant power pompe, ringard, brosse...) pour 3.815 € contre 4.129 € en 2017 ;

Entretien des locaux et abords
Ces frais comprennent :
- les interventions mensuelles de nettoyage des locaux et des vitrages pour 4.943 € contre 5.443 € en 2017.
- l'entretien des espaces verts pour 4.741 € contre 7.287 € en 2017,
- le contrat de maintenance et de pilotage des installations de chauffage climatisation pour 2.047 € contre 1.799 € en 2017,
- l'achat de produits sanitaires pour 594 € contre 587 € en 2017,

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

- les travaux d'électricité, plomberie et d'entretien (Remplacement des lampes, réparations luminaires, réparation toiture, traitement anti guêpe, réparation câblages...) pour 7.613 € contre 7.974 € sur 2017.
- les coûts de collecte et traitement des déchets pour 2.844 € contre 1.649 € en 2017.
- Les frais de vérification et maintenance du matériel incendie pour 1.165 €

Honoraires divers (bureau de contrôle)
Ce poste comprend :
- le contrôle des installations gaz pour 220 €,
- le contrôle de conformité électrique pour 363 €,
- les honoraires de Commissaires aux comptes pour 2.000 €

Assurances
Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums, notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit 1.185 € contre 1.288 € en 2017.

Impôts
Le montant renseigné correspond à la Taxe Foncière, à la Contribution Economique Territoriale (CET) et à la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S).
Pour 2017 :
- la Taxe Foncière s'élève à 7.732 € contre 8.070 € en 2017,
- la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) plus communément appelée Organic se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaire (0,13 % pour la C3S et 0,03 % pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 809 € contre 862 € en 2017,
- la CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :
  - la CFE correspond au montant payé selon l'avis du trésor public de 1.843 € contre 1.731 € en 2017,
  - la CVAE a été appliquée en retenant le taux de 1,50 % (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium soit 5.235 € contre 5.892 € en 2017.

Redevance et frais de contrôle ville d'Aubagne
Le compte d'exploitation exprime le montant de la redevance d'occupation due à la Ville d'Aubagne en application au contrat de délégation de service public, soit 23.217 € contre 24.080 € en 2017.
Cette redevance se décompose comme suit :
- d'une part fixe de 3 000 € par an, révisée selon le tarif en vigueur soit 3.519 € contre 3.450 € en 2017
- d'une part variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires HT de crémation, soit 15.066 € contre 16.030 € en 2017,
- des frais de contrôle pour 4 000 € révisés selon le tarif en vigueur, soit 4.692 € contre 4.600 € en 2017.

Autres charges
Ce poste comprend :
- la location d'un véhicule pour un coût sur 2018 s'élevant à 1.325 €,
- divers écart de règlement pour 9 €

Amortissements
La valeur brute des immobilisations est issue des états de suivi de gestion des immobilisations tenus par le service comptable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre. Deux composants principaux ont été retenus pour l'équipement de crémation comme immobilisables : le rebriquetage complet et l'électronique de l'équipement de crémation. Les autres travaux sur le four (travaux de fumisterie, par exemple), constituent des charges d'exploitation.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

Les acquisitions de l'exercice 2018 s'élève à 7.666 €, il s'agit des éléments suivants:

Description	Mise en service	Valeur actualisée
SERRURERIE	avr.-18	3 661,74
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	avr.-18	628,87
ELEVATEUR HR 250KG	juin-18	3 375,00

Le détail est présenté dans le tableau des immobilisations et des amortissements dans l'annexe 1.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

2.2. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

2.2.1. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

2.2.1.1. Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par le bureau Veritas, afin de permettre à l'ARS de délivrer l'attestation de conformité prévue au décret n°94-1117 du 20 décembre 1994. Au vu des rapports techniques émis par Bureau Veritas en date du 23 juillet 2013, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium le 30 août 2013. Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 30 août 2019.

Conformément à l'avenant n°4 de la convention, signé le 14 mai 2012, une ligne de filtration a été installée sur le site d'Aubagne en 2012.

2.2.1.2. Travaux d'entretien du crématorium

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation de crémation sont assurés par la société Facultatieve Technologies.

De manière générale, il est prévu tous les ans des visites annuelles préventives toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général des installations, le réglage des matériels et le nettoyage de l'équipement de crémation. Les pièces (hors rebriquetage) et la maintenance préventive sont incluses dans le contrat de garantie. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation de crémation.

2.2.1.3. Programme contractuel d'investissements

Néant en 2018.

2.2.1.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Néant en 2018.

2.2.1.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements joint en annexe 1.

Il n'y a pas de bien de reprise.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

2.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

2.3.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Néant en 2018.

2.3.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

Le montant de ces engagements est estimé au bilan.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIÈME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

L'avancée en âge des baby-boomers entraîne une hausse du nombre de décès

En 2018, 614 000 personnes sont décédées en France ; c'est 8 000 de plus qu'en 2017, soit une hausse de 1,3 %. Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter depuis le début des années 2010. En outre, l'épidémie de grippe hivernale débutée en fin d'année 2017 a été précoce et exceptionnellement longue avec deux pics de mortalité début janvier puis fin février 2018. Ils ont contribué au niveau élevé des taux de mortalité des personnes âgées. L'épisode caniculaire du 24 juillet au 8 août 2018 a eu un léger impact, principalement sur la mortalité des personnes de 65 à 74 ans.

L'espérance de vie des femmes est l'une des plus élevées de l'UE

En 2018, l'espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans pour les femmes et de 79,4 ans pour les hommes. L'espérance de vie avait reculé en 2015 pour les femmes comme pour les hommes. Depuis, elle n'a jamais régressé pour les hommes et dépasse désormais le niveau de 2014 (79,2 ans) : les hommes ont gagné 0,2 an d'espérance de vie depuis 2014. Ce n'est pas le cas pour les femmes, dont l'espérance de vie a reculé en 2017.

En 2018, elles n'ont pas encore retrouvé l'espérance de vie à la naissance qu'elles avaient en 2014 (85,4 ans). Cependant, l'espérance de vie des femmes en France est l'une des plus élevées de l'Union européenne. En 2016, seule l'Espagne (86,3 ans) devance la France. A contrario, la France n'arrive qu'en neuvième position pour l'espérance de vie à la naissance des hommes.

En France, l'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes est de 5,9 ans en 2018. Il augmente légèrement par rapport à 2017 (5,8 ans) après plusieurs années de convergence (6,7 ans en 2008, 7,7 ans en 1998). Il reste plus important que la moyenne des pays de l'UE, et le plus élevé parmi les pays de l'ouest de l'Europe. En 2016, cet écart s'élevait à 6,0 ans en France, alors qu'il était de 3,2 aux Pays-Bas, de 3,5 en Suède et de 3,6 ans au Royaume-Uni. Il est supérieur à 8 ans dans les pays baltes et en Pologne.

Dans les conditions de mortalité de 2018 en France, un homme de 60 ans vivrait encore 23,2 ans en moyenne, et une femme 27,6 ans.

Au 1er janvier 2019, une personne sur cinq en France a 65 ans ou plus. Cette part augmente depuis plus de 30 ans : en 1985, 12,8 % de la population de France métropolitaine avait 65 ans ou plus.

Source : INSEE

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

3.1. ANALYSE DU REGISTRE DES CRÉMATIONS

L'activité du crématorium d'Aubagne a débuté le 10 octobre 2007. L'exploitation du registre des crémations tenu au crématorium a permis de procéder aux analyses suivantes :

3.1.1. Evolution du nombre annuel de crémations

Sur l'exercice 2018, 901 crémations ont été réalisées, 906 ont été facturées dont :
- 8 crémations concernant l'année 2017 facturées en 2018,
- 3 avoirs sur des crémations facturées en 2017.
-

Répartition par types de crémation	
Prestations	**2018**
Adultes	817
Enfants de moins d'un an	20
Enfants entre 1 et 12 ans	1
Indigents	0
Sous-total	838
Exhumations de moins de 5 ans	0
Exhumations de plus de 5 ans	56
Sous-total	894
Pièces anatomiques	7
TOTAL	901

Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	**Nombre de crémations**	**Évolution**
2007	166	-
2008	799	-
2009	1030	28.9%
2010	996	-3.3%
2011	1074	7.8%
2012	1028	-4.3%
2013	1011	-1.7%
2014	706	-30.2%
2015	873	23.7%
2016	866	-0.8%
2017	990	14.3%
2018	894	-9.7%

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

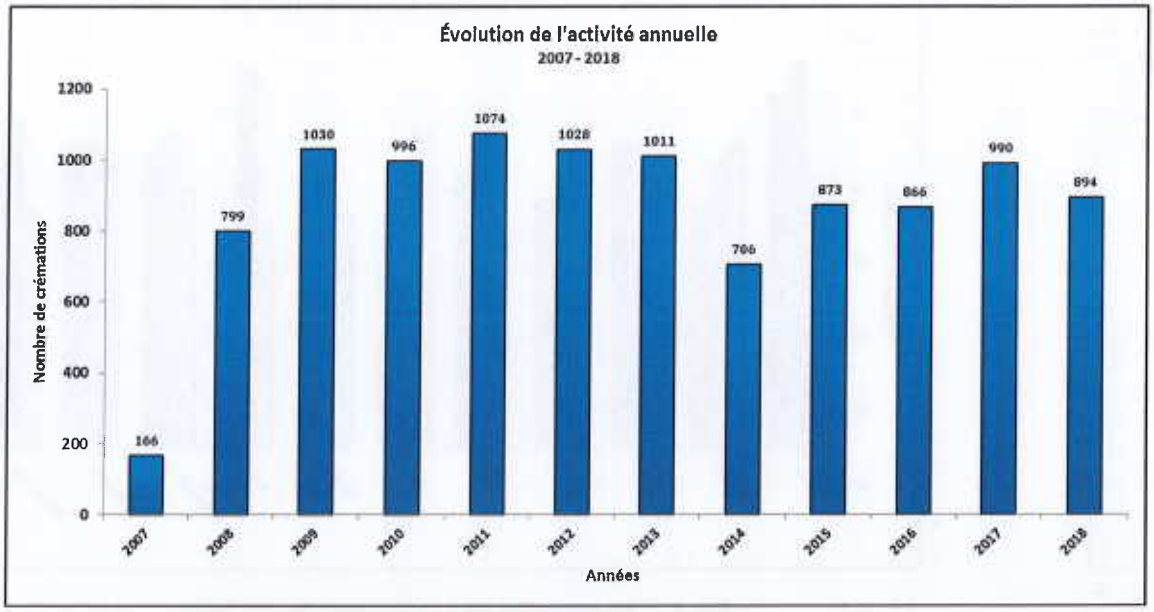

3.1.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2016		2017		2018	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	74	74	104	104	95	95
Février	82	156	78	182	64	159
Mars	68	224	58	240	83	242
Avril	81	305	68	308	67	309
Mai	59	364	92	400	75	384
Juin	86	450	73	473	61	445
Juillet	63	513	76	549	66	511
Août	60	573	102	651	56	567
Septembre	70	643	84	735	80	647
Octobre	76	719	83	818	82	729
Novembre	64	783	90	908	78	807
Décembre	83	866	82	990	87	894
TOTAL	866		990		894	

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

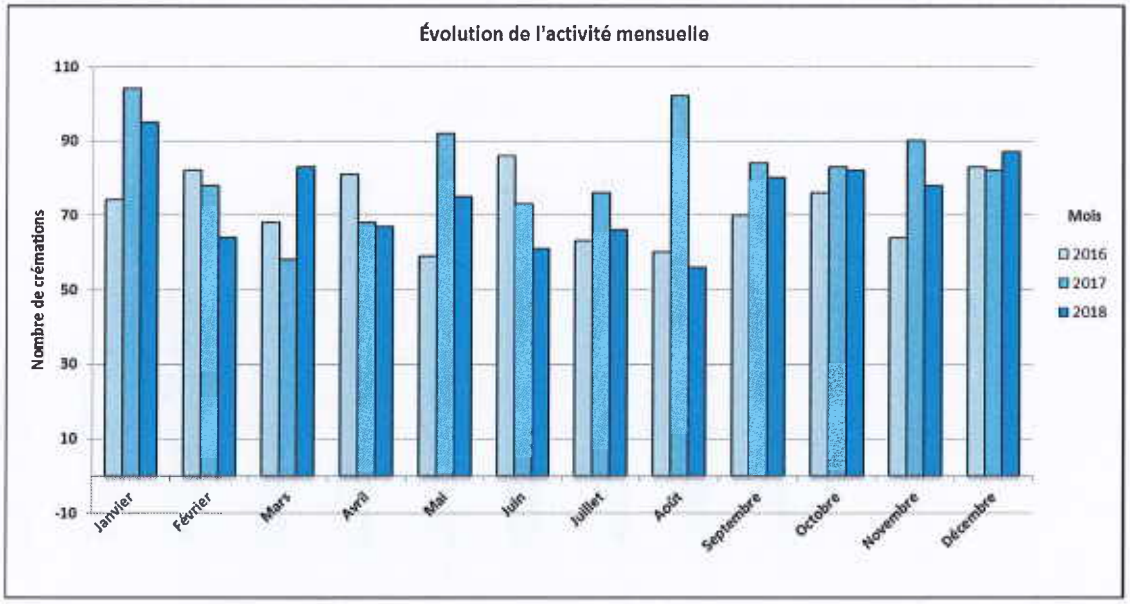

3.1.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	49	45	0	1
Février	32	27	5	0
Mars	43	35	4	1
Avril	30	36	1	0
Mai	38	32	2	3
Juin	34	21	2	4
Juillet	29	36	1	0
Août	31	25	0	0
Septembre	26	21	2	31
Octobre	33	37	2	10
Novembre	29	46	1	2
Décembre	39	43	1	4
Total	413	404	21	56
	817			
Proportions	50.6%	49.4%		
	100.0%			

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2016	2017	2018
Homme	54%	51%	51%
Femme	47%	49%	49%

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

3.1.4. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel avec précision, la majeure partie des urnes étant remises aux familles sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion dans un lieu privé, caveau de famille dans une autre commune, etc.).

Destination des cendres
- 2018 -

Destination	Part	Nombre de crémations
Remise famille	96.5%	809
Dispersion	3.2%	27
Inhumation	0.2%	2
TOTAL	100%	838

3.1.5. Fréquentation de la salle de cérémonies

La salle de cérémonies est mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunts. Les cérémonies d'adieu simple sont réalisées par le personnel du crématorium.

Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles. Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

Dans la grande majorité des cas, les familles se présentent au crématorium pour y rendre un dernier adieu.

3.1.6. Crémation des pièces anatomiques

Au cours de l'année 2018, 7 crémations de pièces anatomiques ont été réalisées au crématorium.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

3.2. AUTRES INDICATEURS DE QUALITÉ

3.2.1. Cérémonie du Souvenir

Rappelons que pour le Temps de Mémoire, toutes les familles reçues au crématorium au cours de l'année écoulée sont conviées à participer à cette cérémonie d'hommage aux défunts. La diffusion d'images et de vidéos ainsi que des lectures de textes et de poèmes en rapport avec le thème participent fortement à son évocation.

Des témoignages de familles, d'associations et de professionnels en lien avec le milieu médical et le deuil viennent également apporter des éléments de réflexion sur le vécu des proches lors d'un décès et le travail du deuil.

Chaque moment de cette cérémonie est ponctué de passages musicaux classiques connus interprétés par des musiciens professionnels. Le Temps de Mémoire se poursuit autour d'une collation où chacun peut converser avec les intervenants.

3.2.2. Registre d'appréciation du service

Remerciements les plus fréquents :

- Merci pour votre gentillesse, aide, accompagnement, texte, discours... Bel hommage, très belle cérémonie, respectueuse,

- Lieu adapté, le lieu convient parfaitement.

3.2.3. Comité d'éthique

Sur l'initiative de la Ville d'Aubagne, une commission de concertation et d'éthique peut être mise en place, pour traiter de sujets sur la satisfaction des familles et pour faire des suggestions afin d'améliorer la qualité du service.

Cette commission n'a pas été constituée en 2018.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

3.2.4. La certification de services Qualicert

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 23 janvier 2019.

3.2.5. Les enquêtes de satisfaction

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement.

Pour OGF, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.
Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégant.

La restitution annuelle des résultats du crématorium est présentée ci-après :

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

Synthèse des résultats

Niveau
Excellent ≥ 95%
Très bon de 90% à 94,9%
Bon de 85% à 89,9%
Moyen de 80% à 84,9%
Mauvais < 80%

Evolution (+/- 5 points)
Stable
Hausse
Baisse

	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018	CUMUL 2018	Rappel 2017	Evolution (2018 /2017)
Nombre de questionnaires	60	62	16	13	151	267	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	93,2%	91,9%	81,3%	92,3%	91,3%	88,6%	▶
L'accueil	98,3%	100,0%	100,0%	100,0%	99,3%	99,6%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	98,5%	▶
Le confort des locaux	98,3%	100,0%	100,0%	100,0%	99,3%	99,2%	▶
L'Hommage lors de la remise des cendres	100,0%	98,3%	100,0%	100,0%	99,3%	98,1%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶

3.2.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Depuis le 1er janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce de plein droit et en lieu et place de la commune d'Aubagne ses compétences sur la convention de délégation de service public.

4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.2.1. Les horaires d'ouverture

Le service de crémation est assuré du lundi au vendredi et le samedi matin. Les horaires sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

	Horaire d'accueil des familles	Heures de crémation
1ère crémation	8 h 00	8 h 30
2ème crémation	10 h 00	10 h 30
3ème crémation	12 h 00	12 h 30
4ème crémation	14 h 00	14 h 30
5ème crémation	16 h 00	16 h 30

- le samedi de 9h00 à 12h30

	Horaire d'accueil des familles	Heures de crémation
1ère crémation	9 h 00	9 h 30
2ème crémation	10 h 30	11 h 00

Les horaires du crématorium n'ont pas varié en 2018.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

4.2.2. Les moyens en personnel

L'équivalent de trois personnes concourent en 2018 à temps complet à la tenue quotidienne du site :

- Un responsable de crématorium,
- Un agent de crématorium,
- Un agent de crématorium suppléant.

Les principales tâches qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- accueil des familles,
- tenue du planning de crémations,
- organisation de cérémonies,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- recueil des cendres,
- entretien et nettoyage des installations techniques.

Grâce à cet effectif important, OGF est à même d'assurer la continuité du service public et de pallier toute absence ou surcroît d'activité.

Ces trois personnes sont placées sous l'autorité de Thierry BRETEAU, Directeur du secteur.

La ligne téléphonique est transférée sur un répondeur en dehors des heures d'ouverture.

OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers ses équipes de direction régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique HOB0 pour personnel non électricien.

Une fois par an le responsable du crématorium réalise un autocontrôle à l'aide d'une grille d'évaluation afin de s'assurer de l'application des procédures.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

4.3. LE COMPTE RENDU FINANCIER

4.3.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs de 2018 résultent d'une hausse de +2,00 % par application de la formule de révision du contrat.

4.3.2. La révision des tarifs

Les tarifs du crématorium ont fait l'objet d'une révision des tarifs avec application au 1er janvier 2018 selon les modalités du contrat de concession et de son avenant n°4.

En euros	Tarifs au 1er janvier 2018		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
TARIF DE CRÉMATION			
Cercueil adulte	578.85 €	115.77 €	694.62 €
Cercueil enfant (1 à 12 ans)		Gratuit	
Cercueil enfant (moins d'un an)		Gratuit	
CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION			
Moins de 5 ans après inhumation	495.32 €	99.06 €	594.38 €
Plus de 5 ans après inhumation	247.66 €	49.53 €	297.19 €
CRÉMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	495.32 €	99.06 €	594.38 €
Container de 30 kg et 100 litres maximum	247.66 €	49.53 €	297.19 €
DISPERSION DES CENDRES DE PIECES ANATOMIQUES RESTES D'EXHUMATION AU CIMETIERE	34.34 €	6.87 €	41.21 €
DISPERSION DE CENDRES AU CIMETIERE (Fenestrelles)	68.65 €	13.73 €	82.38 €
RECEPTACLE A CENDRES IDENTIFIE (Urne cinéraire)	35.30 €	7.06 €	42.36 €
DEPOT PROVISOIRE DE L'URNE FORFAIT PAR MOIS APRES LE 1er MOIS	17.65 €	3.53 €	21.18 €
SUPPLEMENT SALLE DE CEREMONIE POUR UNE CEREMONIE PERSONNALISEE (1 heure)	103.00 €	20.60 €	123.60 €
SALLE DE CEREMONIE NON SUIVIE D'UNE CREMATION (1 heure)	103.00 €	20.60 €	123.60 €
PLATEAU D'INTRODUCTION POUR LES CERCUEILS FAITS DE MATERIAUX AUTRES QUE LE BOIS	40.80 €	8.16 €	48.96 €

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

Conformément à l'article 4 de l'avenant n°4, la grille des tarifs a évolué au 1er juillet 2018 de la manière suivante :

En euros	Tarifs au 1er juillet 2018		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
TARIF DE CRÉMATION			
Cercueil adulte	608.11 €	121.62 €	729.73 €
Cercueil enfant (1 à 12 ans)		Gratuit	
Cercueil enfant (moins d'un an)		Gratuit	
CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION			
Moins de 5 ans après inhumation	495.32 €	99.06 €	594.38 €
Plus de 5 ans après inhumation	247.66 €	49.53 €	297.19 €
CRÉMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	495.32 €	99.06 €	594.38 €
Container de 30 kg et 100 litres maximum	247.66 €	49.53 €	297.19 €
DISPERSION DES CENDRES DE PIECES ANATOMIQUES RESTES D'EXHUMATION AU CIMETIERE	34.34 €	6.87 €	41.21 €
DISPERSION DE CENDRES AU CIMETIERE (Fenestrelles)	68.65 €	13.73 €	82.38 €
RECEPTACLE A CENDRES IDENTIFIE (Urne cinéraire)	35.30 €	7.06 €	42.36 €
DEPOT PROVISOIRE DE L'URNE FORFAIT PAR MOIS APRES LE 1er MOIS	17.65 €	3.53 €	21.18 €
SUPPLEMENT SALLE DE CEREMONIE POUR UNE CEREMONIE PERSONNALISEE (1 heure)	103.00 €	20.60 €	123.60 €
SALLE DE CEREMONIE NON SUIVIE D'UNE CREMATION (1 heure)	103.00 €	20.60 €	123.60 €
PLATEAU D'INTRODUCTION POUR LES CERCUEILS FAITS DE MATERIAUX AUTRES QUE LE BOIS	40.80 €	8.16 €	48.96 €

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

ANNEXE 1

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Dot. 2018	Amts. cumulés 2018	VNC 2018
TLE	juil.-07	16 163	0	16 163	0
TRAVX VRD	oct.-07	88 662	4 433	49 757	38 905
GROS ŒUVRE REVTS SOLS	oct.-07	453 470	22 674	254 487	198 983
COLONNES BALLASTEES	oct.-07	42 000	2 100	23 570	18 430
ETANCHEITE	oct.-07	15 200	760	8 530	6 670
CHARPENTE COUVERTURE	oct.-07	81 875	4 094	45 948	35 927
PLOMBERIE CLIMAT	oct.-07	104 921	5 246	58 881	46 039
HONORAIRES	oct.-07	68 742	3 437	38 578	30 164
MENUISERIES ALU	oct.-07	55 975	2 799	31 413	24 562
MENUISERIES BOIS	oct.-07	53 735	2 687	30 156	23 579
ELECTRICITE	oct.-07	49 076	2 454	27 541	21 535
PEINTURES FAUX PLAFONDS	oct.-07	42 457	2 123	23 827	18 630
RACCORDEMENT GAZ	oct.-07	2 098	105	1 177	921
RACCORDEMENT EAUX ASSAINISSEMENT	oct.-07	8 335	417	4 678	3 658
ALIMENTATION EDF	oct.-07	10 853	543	6 091	4 762
MOBILIER	oct.-07	12 859	0	12 859	0
CHARIOT POUR CIVIERE	oct.-07	1 882	0	1 882	0
Fours/Structure four	oct.-07	75 000	2 860	38 939	36 061
MISSIONS SPS	oct.-07	3 069	0	3 069	0
CONTRÔLE SISMIQUE FOUR	oct.-07	7 350	0	7 350	0
AMENGT ESPACES VERTS	oct.-07	31 371	0	31 371	0
ABATTAGE ARBRE	oct.-07	700	0	700	0
RAPPORT CONFORMITE	oct.-07	352	0	352	0
ETUDE DE SOL	oct.-07	1 595	0	1 595	0
GEOMETRE	oct.-07	1 920	0	1 920	0
BUREAU D'ETUDE	oct.-07	4 560	0	4 560	0
ANNONCE JOURNAL	oct.-07	351	0	351	0
GEOMETRE	oct.-07	780	0	780	0
PV DE CONSTAT	oct.-07	201	0	202	0
INSTAL SECHE MAINS	oct.-07	2 017	0	2 017	0
POSE MIROIR DE TOILETTES	oct.-07	1 181	0	1 181	0
PANNEAU PLEXI	oct.-07	394	0	394	0
VERIFICATION INSTAL ELECTRIQUES	oct.-07	320	0	320	0
FOUR ET POSE INSTAL TELEPHONIQUE	oct.-07	1 539	0	1 539	0
AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES	déc.-07	1 290	0	1 290	0
LOT 4 CHARPENTE COUVERTURE	avr.-08	13 688	0	13 688	0
CONTROLE SISMIQUE FOUR	mai-08	2 440	0	2 440	0
PLOMBERIE	juin-08	5 820	0	5 820	0
MENUISERIE ALUMINIUM	nov.-08	2 799	140	1 416	1 383
ETANCHEITE	déc.-08	800	40	401	399

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

LIGNE DE FILTRATION JOURS IMMOBILISES	avr.-13	1 942	243	1 396	546
CREMA AUBAGNE 361 AV DE LA COURONNE DES PINS COMPLT LIGNE DE FILTRATION	avr.-13	17 115	866	6 144	10 971
AUBAGNE MISE EN OEUVRE D'OUVRAGE DE FILTRATION DE CREMATORIUM	avr.-13	6 794	849	4 883	1 911
AUBAGNE 361 AV COURONNE REBRIQUETAGE COURT	avr.-14	54 132	10 826	50 773	3 359
AUBAGNE 660 AV DE LA COURONNE DES PINS MOTEUR DE LA PORTE DORMA	oct.-15	2 390.00	299	953	1 437
CREMATORIUM AUBAGNE ENSEMBLE MOBILIER	mars-15	11 495.88	1 150	4 352	7 144
GR AUBAGNE 740 AV DE LA COURONNE DES PINS JOURS IMMOBILISES	avr.-15	179.29	22	84	95
AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES CHAUFFE EAU DE 50L	juin-16	660.00	83	213	447
AUBAGNE 361 AV COURONNE DES PINS CARTE ELECTRONIQUE DE LA PORTE AUTOMATIQUE	avr.-16	1 922	240	661	1 261
GR AUBAGNE 740 AV DE LA COURONNE DES PINS PLANCHER EN LAMES COMPOSITES	févr.-15	8 200.00	1 025	3 942	4 258
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES ENSEMBLE MOBILIER	avr.-17	7 174.20	718	1 256	5 919
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES MATERIEL AUDIO VIDEO SEMI PRO	avr.-17	6 345.82	635	1 111	5 235
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES 6 CADRES MAGNETIQUES	avr.-17	210	21	37	173
(DKEL-C) Projet remplacement MF Agences : LOT 1 - Acquisition 40 imprimantes MF	avr.-17	665.00	222	376	289
AUBAGNE 361 AV COURONNE DES PINS DISPOSITIF DE PULVERISATEUR DE CALCIUS EXTERNE	mars-17	22 796.00	2 280	4 039	18 757
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES JOURS IMMOBILISES	avr.-17	2 566.41	321	561	2 005
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES ESPACE VERT MODIF DE LA FONTAINE	avr.-17	685.00	86	150	535
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES MENUISERIE INT ET EXT	avr.-17	15 201.00	1 900	3 325	11 876
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES SERRURERIE PORTE ENTREE PARKING	avr.-17	11 595.77	1 449	2 537	9 059
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES TRAVAUX DE PEINTURE	avr.-17	20 102.20	2 513	4 397	15 705
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES TRAVAUX DE PLOMBERIE 3 MITIGEURS	avr.-17	600.00	75	131	469
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES TRAVAUX ELECTRIQUES	avr.-17	6 934.95	867	1 517	5 418
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES TRAVAUX DE PLATRERIE	avr.-17	12 423.40	1 553	2 718	9 706
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	avr.-17	24 111.20	3 014	5 274	18 837
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES ASSURANCE DECENNALE ET CIVILE	avr.-17	2 235.00	279	489	1 746
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES DECORATION MUR VEGETAL	avr.-17	1 591.20	199	348	1 243
RENOV CREMA AUBAGNE CIMETIERE DES FENESTRELLES SIGNALETIQUE EXTERIEURE	avr.-17	820	103	179	641
AUBAGNE 660-740 AV LA COURONNE DES PINS CIMET.FENESTRELLES CONFORMITE ELECTRIQUE	avr.-17	525.45	66	115	411
CREMA AUBAGNE 361 AV COURONNE DES PINS LIGNE DE FILTRATION	janv.-17	256 992.73	17 724	35 387	221 606
SERRURERIE	avr.-18	3 661.74	343	343	3 318
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	avr.-18	628.87	59	59	570
ELEVATEUR HR 250KG	juin-18	3 375.00	171	171	3 204
		1 876 272	**117 155**	**1 042 421**	**1 159 043**

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019